



**CANOE KAYAK
CANADA**

**It's Who We Are.
C'est Notre Nature.**

Canotage et mesures de santé publique relatives à la COVID-19

Dans le contexte de la pandémie actuelle de la COVID-19, CKC continue de demander à la communauté canadienne de canotage de respecter les directives du gouvernement du Canada, soit suivre attentivement les pratiques de distanciation physique et respecter les directives et les règles des autorités de santé publique et des gouvernements à tous les niveaux. Nous avons actuellement l'occasion d'être des leaders assidus au sein de nos communautés. Par nos actions, nous pouvons contribuer au contrôle de la propagation de ce virus.

CKC continuera de surveiller et d'évaluer la situation à l'échelle nationale, mais souligne que les programmes de canotage des clubs / divisions / provinces / territoires et équipes nationales ne devraient reprendre qu'au moment où les autorités de santé publique et gouvernementales appropriées aux niveaux municipal, provincial et fédéral modifieront les restrictions et/ou fermetures en vigueur en raison de la pandémie de la COVID-19. CKC reconnaît que ces restrictions peuvent être modifiées ou levées à différents moments à travers le pays en fonction de l'évolution de la pandémie et des mesures prises par les différents paliers de gouvernement dans des juridictions spécifiques.

Les lignes directrices suivantes ont été élaborées pour nos organismes membres dans le but de les aider à modifier leurs activités afin de s'aligner sur les mesures de santé publique diverses et en évolution au Canada. **À aucun moment, ces lignes directrices ne doivent être interprétées comme remplaçant ou fournissant une justification pour ne pas suivre de près les directives de santé publique, les règles gouvernementales ou d'autres lignes directrices sur la reprise des activités sportives spécifiques au canoë-kayak ou générales dans la municipalité, la province ou le territoire d'un organisme membre donné.**

Bien que le pouvoir décisionnel ultime revient aux organisations membres concernant les actions pendant l'évolution des mesures de déconfinement, CKC continuera d'offrir du soutien et un rayonnement continu à toutes les organisations et les clubs membres pendant leur prise de décision concernant le retour aux opérations et au pagayage selon la situation dans leur propre juridiction.



**CANOE KAYAK
CANADA**

**It's Who We Are.
C'est Notre Nature.**

Un tableau a été inclus ci-dessous avec des liens vers toutes les sources de santé publique relatives à la COVID-19 pertinentes aux niveaux fédéral, provincial et territorial. **Les organismes membres et les clubs devraient également consulter leurs organismes provinciaux / territoriaux de sport respectifs pour obtenir les directives et mesures supplémentaires qui peuvent s'appliquer.**

Selon une évaluation effectuée à l'aide d'outils développés par À nous le podium, le canotage peut être une activité à faible risque en ce qui concerne la transmission de la COVID-19 si des mesures appropriées sont prises et si la grande majorité de l'activité se déroule à l'extérieur et en respectant la distanciation physique requise. Il est important de noter que les [politiques de sécurité sur l'eau de CKC](#) s'appliquent en tout temps. Tous les membres doivent être conscients des risques sérieux posés par les conditions d'eau froide dans de nombreuses régions du pays en ce moment. Plus précisément, pour les pagayeurs de vitesse, lorsque la température de l'eau est inférieure à 8 °C, les [règles de sécurité en eau froide \(Section 2.2\)](#) doivent être comprises et suivies.

Lignes directrices sur les mesures spécifiques au canoë-kayak QUAND LES ACTIVITÉS seront AUTORISÉES PAR LES AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE

Santé personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les pagayeurs, entraîneurs / responsables ou toute autre personne qui fera partie de l'environnement de canotage devraient être conscients de leur état de santé personnel et le surveiller continuellement. • Toute personne qui est un cas confirmé de la COVID-19, ou qui est entrée en contact étroit avec une personne qui est un cas confirmé, doit s'isoler, ne pas faire partie de l'environnement de canotage pendant au moins 14 jours et recevoir les soins de santé appropriés. • Toutes les personnes au sein de l'environnement de canotage doivent surveiller quotidiennement si elles présentent des symptômes de la COVID-19 et toute personne présentant des symptômes doit s'isoler, s'abstenir d'entrer dans l'environnement de canotage ou d'entrer en contact étroit avec d'autres personnes et recevoir les soins de santé appropriés. • Toute personne présentant un risque élevé d'infection à la COVID-19 devrait prendre toutes les précautions supplémentaires nécessaires pour se protéger. Les pagayeurs et les entraîneurs / responsables devraient travailler ensemble pour soutenir et mettre en œuvre ces mesures supplémentaires afin de garantir un environnement inclusif et sécuritaire. • Si une personne est préoccupée par son niveau de risque, elle devrait consulter un(e) professionnel(le) de la santé. Des informations sur les personnes qui peuvent présenter un risque élevé d'infection sont disponibles ici : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html • L'outil d'auto-évaluation COVID-19 du gouvernement du Canada est disponible ici : https://ca.thrive.health/covid19/fr
Utilisation modifiée des installations des clubs / de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Les clubs / divisions / OPTS devraient consulter les autorités sanitaires provinciales / municipales pour comprendre les risques et les implications au niveau local de la reprise des activités extérieures de canotage, en plus de l'utilisation des installations du club ou de tout espace public pour soutenir les activités extérieures. Cela peut inclure, sans s'y limiter, le déchargement des embarcations / de l'équipement et l'accès aux voies navigables publiques. • Si l'activité est organisée dans un site autre que le site d'entraînement régulier d'un organisme, toutes les restrictions ou considérations potentielles concernant le lieu de rencontre / point de départ doivent être comprises (par exemple, si un parc municipal est utilisé, ou une propriété privée).



	<ul style="list-style-type: none">• Les entraîneurs / responsables doivent s'assurer que l'équipement médical et de désinfection approprié est disponible afin de répondre à toutes les lignes directrices pertinentes et doivent connaître la façon appropriée d'utiliser ces produits.• Les entraîneurs / responsables doivent arriver avant les pagayeurs et préparer l'environnement, les embarcations de sécurité et les installations du club pour l'arrivée des pagayeurs. Toute considération particulière pour les pagayeurs à risque élevé ou pour lesquels une assistance spécifique sera requise doit être planifiée à l'avance et suivre les protocoles appropriés de protection contre les infections.• Les pagayeurs ne doivent pas entrer dans les installations sauf si cela est nécessaire, et toute personne entrant dans une installation doit suivre toutes les directives pertinentes en matière de distanciation physique, limiter le contact avec les surfaces, et les gestionnaires de l'installation doivent suivre les lignes directrices sur la désinfection (voir ci-dessous).• Une raison valable pour entrer dans une installation pourrait être liée à des raisons de sécurité, de désinfection ou de santé.• Dans la mesure du possible, les embarcations et les pagaies doivent être entreposées à l'extérieur pour éliminer la nécessité d'entrer dans une installation.• Les pagayeurs doivent porter leurs vêtements de canotage à leur arrivée.
Taille des rassemblements	<ul style="list-style-type: none">• La taille des groupes d'entraînement, y compris tous les pagayeurs, entraîneurs / responsables et le personnel de sécurité requis, doit respecter les restrictions provinciales / municipales sur la taille des rassemblements. Peu importe ces restrictions régionales, CKC recommande, dans la mesure du possible, de maintenir la taille des groupes d'entraînement au minimum pratique afin de réduire les risques.• Si plusieurs groupes d'entraînement sont créés, ils doivent rester intacts afin que les mêmes personnes s'entraînent ensemble et que le cercle de contact potentiel ne s'étende pas inutilement.
Distanciation physique (2 mètres)	<ul style="list-style-type: none">• Maintenez toujours deux mètres entre toutes les personnes avant, pendant et après l'activité de canotage.• Les pagayeurs entrent dans l'entrepôt d'embarcations un par un et récupèrent l'embarcation / la pagaie / le VFI. Si des embarcations sont transportées sur le toit d'une voiture, des précautions doivent être prises au moment du déchargement et du chargement des embarcations pour maintenir la distanciation physique. Si le transport des participants du point de départ au point d'arrivée est une partie nécessaire de l'activité de canotage prévue, toutes les mesures doivent être prises pour garantir que cela puisse se faire tout en maintenant une distance physique dans la mesure du possible, et une atténuation des risques supplémentaire doit être mise en œuvre si ce n'est pas le cas (par exemple, le port de masques dans les véhicules).



	<ul style="list-style-type: none">• Pour les pagayeurs ayant besoin d'aide pour se mettre à l'eau ou pour débarquer l'embarcation, des précautions supplémentaires doivent être prises pour réduire les risques si ce processus peut rapprocher les personnes à moins de deux mètres.• Les pagayeurs doivent se préparer et se mettre à l'eau tout en respectant la distanciation physique (une personne sur le quai si nécessaire).• En tout temps, il est interdit de pagayer en équipe dans des embarcations où les pagayeurs sont placés à moins de deux mètres les uns des autres, à moins que tous les membres de l'équipage puissent être mis en quarantaine ensemble (par exemple, s'ils vivent tous dans la même maison).• Si des pagayeurs qui <u>ne sont pas</u> mis en quarantaine ensemble choisissent de pagayer dans une embarcation qui permettra à tous les membres de l'équipage de rester à deux mètres l'un de l'autre en tout temps, toutes les précautions doivent être prises pour éviter tout contact accidentel et toutes les mesures applicables concernant ce type de contact accidentel doivent être prises (par exemple, port du masque).• Quand vous êtes sur l'eau, assurez-vous de respecter la distanciation physique entre les embarcations. Surfer sur la vague d'une autre embarcation ne doit être utilisé que si une distance de deux mètres peut être maintenue en tout temps.
<p>Désinfection</p>	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les surfaces pouvant être touchées par plusieurs personnes doivent être désinfectées avant et après chaque séance d'entraînement.• L'équipement ne doit pas être partagé entre les athlètes d'un groupe. Les embarcations, les pagaies, les ballons de polo ou tout autre équipement du club doivent être attribués à un(e) seul pagayeur(euse) pour la durée des mesures de santé publique et être gardés à l'écart des autres pagayeurs et de leur équipement (rapportés à la maison).• S'il est nécessaire que les embarcations soient partagées entre les pagayeurs de différents groupes, les pratiques de désinfection doivent être strictement appliquées entre chaque utilisation.• Les pratiques de désinfection doivent respecter les lignes directrices du gouvernement canadien pour le nettoyage des surfaces dures : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html
<p>Questions de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none">• Tous les participants (pagayeurs, entraîneurs / responsables) sont fortement invités à porter un VFI approuvé par le gouvernement du Canada en tout temps quand ils sont dans leur embarcation, peu importe leur âge ou leur capacité comme nageur(euse).• Répondre à un incident sur ou hors de l'eau (athlètes qui chavirent / autres blessures) peut amener un entraîneur / responsable à entrer en contact physique avec un(e) pagayeur(euse). Pour cette raison, les



	<p>entraîneurs / responsables devraient toujours avoir en leur possession des gants, des masques et du désinfectant pour les mains pour se protéger et protéger les pagayeurs si un contact devient nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pagayeurs qui sont susceptibles de chavirer et qui ont besoin d'être secourus ne devraient pas être sur l'eau ou devraient utiliser une embarcation plus stable. Quand cela est possible, les pagayeurs devraient se secourir eux-mêmes pour éviter tout contact avec un(e) entraîneur(e) / responsable. • Les entraîneurs / responsables doivent connaître et comprendre les processus décrits dans le plan de mesures et d'interventions d'urgence (qui sera fourni par le groupe de travail ANP / COC / CPC). • Au cours de la période actuelle, les risques inutiles doivent être évités. Les pagayeurs et les entraîneurs / responsables doivent faire preuve de bon sens pour éviter toute situation impliquant un risque indu et qui pourrait entraîner l'intervention du personnel d'urgence ou un contact personnel inutile.
<p>Communication et gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pagayeurs, les tuteurs et tous les membres de la communauté concernés doivent connaître pleinement toutes les mesures afin de pouvoir les suivre en toute sécurité à tout moment. • Une signalisation et un balisage appropriés devraient être mis en place afin que toutes les mesures soient faciles à suivre et à rappeler continuellement aux participants les modifications requises (par exemple, des marques au sol pour rappeler la distanciation de deux mètres, la signalisation pour s'assurer que les pagayeurs restent à l'extérieur des installations, etc.). • Les organismes membres doivent s'assurer que les participants sont correctement inscrits et assurés, que les dérogations appropriées ont été signées et que toutes les autres conditions d'adhésion normales ont été prises en compte.

Liens de la santé publique sur la COVID-19 / Fédéral, Provinciaux et territoriaux

Fédéral	https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html	https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
Alberta	https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx	https://www.alberta.ca/assets/documents/covid-19-fact-sheet-french.pdf
Colombie-Britannique	http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19	En anglais seulement
Manitoba	https://www.gov.mb.ca/covid19/index.html	https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html
Nouveau-Brunswick	https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/covid-19.html https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/COVID19_recovery_phase-1_guidance_document-e.pdf	https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/COVID19_recovery_phase-1_guidance_document-f.pdf
Terre-Neuve-et-Labrador	https://www.gov.nl.ca/covid-19/alert-system/public-health-orders/	https://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources/
Territoires du Nord-Ouest	https://www.hss.gov.nt.ca/en/services/coronavirus-disease-covid-19	https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/maladie-%C3%A0-coronavirus-covid-19
Nouvelle-Écosse	https://novascotia.ca/coronavirus/	https://novascotia.ca/coronavirus/fr/
Nunavut	https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-novel-coronavirus	https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus
Ontario	https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus	https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus

Île-du-Prince-Édouard	https://www.princeedwardisland.ca/en/topic/covid-19	https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/covid-19
Québec	https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/	https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/
Saskatchewan	https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/public-health-measures	En anglais seulement
Yukon	https://yukon.ca/en/health-and-wellness/covid-19/current-covid-19-situation	https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-situation-actuelle